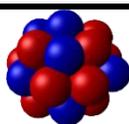




L.F.F.S. BRABANT - FICHE CONSEIL n° 14



REGLE DES NOYAUX

Pour les équipes B, C...
Jeunes, Seniors, Vétérans et Dames

SEMAINE CALENDRIER

- Il s'agit d'une semaine de calendrier légal officiel du lundi au dimanche compris.
- Cette semaine est déterminée par la date de la rencontre :
 - Attention : en cas de décalage ou de match remis, il faut tenir compte de la semaine et ne pas aligner de joueur ou officiel non en ordre à la date INITIALE de la rencontre

AFFILIATION - OBLIGATION

- IMPORTANT : lors de l'affiliation (de juillet à avril) bien désigner le noyau dans lequel évoluera l'affilié.
 - Les listings remis porteront le matricule suivi du chiffre d'identification du noyau (SEN1, SEN2, DA1....)
 - Tant que le renseignement n'est pas fourni, le joueur ne sera pas affilié et l'équipe qui l'aligne sera déclarée forfait

ATTENTION :

- Aucun joueur ou officiel ne pourra figurer sur DEUX listings.
- Dès que le listing est complété, aucune modification ne sera acceptée

PRINCIPE GENEVAUX

- Par semaine de compétition, DEUX JOUEURS MAXIMUM, de CHAQUE noyau peuvent renforcer que sa propre équipe joue ou ne joue pas.
Par RENFORCER il faut entendre JOUER. Les officiels ne sont pas soumis à la règle des noyaux
 - Exemple : un club aligne 3 équipes (001 , 002 et 003) : Au cours de n'importe quelle semaine de championnat :
 - ✚ 2 joueurs (maximum) de l'équipe 001 peuvent renforcer l'équipe 002 ou 003 que son équipe 001 joue ou non
 - ✚ 2 joueurs (maximum) de l'équipe 002 peuvent renforcer l'équipe 001 ou 003 que son équipe 002 joue ou non
 - ✚ 2 joueurs (maximum) de l'équipe 003 peuvent renforcer l'équipe 001 ou 002 que son équipe 003 joue ou non

REMARQUES

- Pour les clubs qui ont **plusieurs** équipes en seniors et en vétérans, l'application de ces règles **se fera d'une façon séparée entre seniors et vétérans**.
- Si un club a une équipe en nationale et des équipes en provinciale, l'équipe de nationale peut aligner autant de joueurs qu'elle veut de ses différents noyaux. Mais les équipes provinciales de club (002, 003...) sont tenues de respecter la règle provinciale

SANCTION

Dans tous les cas, c'est l'équipe qui aura "emprunté" plus de deux joueurs dans une seule autre équipe qui sera déclarée en infraction et qui sera sanctionnée par un forfait. Ce forfait ne sera pas appliqué à l'équipe qui "prête" plus d'un joueur à une seule autre équipe.